

Nombre de
conseillers
En exercice :
27
Présents :
19
Votants :
23

Date de
convocation :
30/05/2024
Date
d'affichage :
30/05/2024

Numéro :
31/2024

SÉANCE DU 05 JUIN 2024

Le 05 juin 2024, à 18h00 heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Élisabeth CLAVERIE, Maire.

Présents : Elisabeth CLAVERIE – Marie LACAN - Daniel DERRAC - Gérard TOUREL – Nelly FACCA – Huguette DELPY-SOUTADE – Thierry MONTBROUSSOUS – Françoise CHINCHOLLE – Franck GARRIC – Marie-Pierre CAMBON – Philippe FOULCHE – Ghislain PELLIEUX – Stéphanie RAYMOND – David POUTRAIN – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Maxime FONTANILLE – Bénédicte CATHALAU – Kadour SAMET.

Absents excusés représentés : Michel ALBENGE (T.MONTBROUSSOUS) – Bruno BARDES (E.CLAVERIE) – Eric ALBERT (G.PELLIEUX)- Bernard DELBRUEL (M.LACAN).

Absents excusés non représentés : Sylvie CLERGUE.

Absents non excusés non représentés : Xavier PETIT - Francis SALABERT – Guy INTRAN.

Secrétaire de séance : Nelly FACCA

MODIFICATION DU DELEGUE CNAS DU COLLEGE DES AGENTS

Dans le cadre des obligations fixées par la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique et la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale (article 70 et 71), la commune a adhéré au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS).

Cette association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, de portée nationale, a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique et de leurs familles.

Elle propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, à leurs attentes.

Par délibération du 29 novembre 2007, le conseil municipal a adhéré au Comité national d'action sociale (CNAS).

Par délibération du 05 octobre 2022, le conseil municipal avait désigné en qualité de déléguée CNAS du collège des élus, madame Françoise CHINCHOLLE, madame Nadine CANAC restait la déléguée du collège des agents. Compte tenu du départ à la retraite de madame Nadine CANAC, il convient de désigner un nouveau délégué à cette fonction.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu la délibération n°77/2007 du conseil municipal du 29 novembre 2007 portant adhésion au CNAS,
- Vu la délibération n°37/2020 portant désignation des délégués au CNAS,
- Vu la délibération n°38/2022 portant désignation des déléguées du collège des agents CNAS et du collège des élus,
- Vu la convention d'adhésion au CNAS,
- Considérant l'exposé ci-dessus,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **DÉSIGNE** Madame Nathalie CALMELS en tant que déléguée du collège des agents au CNAS.
- **PRÉCISE** que Madame Françoise CHINCHOLLE reste la déléguée du collège des élus au CNAS.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,
Élisabeth CLAVERIE



Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le 07/06/2024

ID : 081-218101442-20240605-DELIB_31_2024-DE

